RÉGLEMENT
40ÈME FOULÉES DE BAYEUX
DIMANCHE 24 MARS 2024

Art. 1 – INSCRIPTIONS.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes sur notre site internet (recommandé) : pour toutes les courses payantes (paiement sécurisé) et les courses gratuites des enfants.
Les bulletins d'inscription papier sont disponibles sur notre site internet www.fouleesbayeux.com . Ils paraîtront également dans certaines éditions de la presse (Manche Libre et Bessin Libre).

Les bulletins d'inscriptions devront être adressés accompagnés du règlement à :

Les Foulées de Bayeux – TBMS
41 Avenue de la Côte de Nacre - 14000 CAEN

Ils peuvent être déposés également dans une urne prévue à cet effet à l'Agence du Crédit Agricole de Bayeux.

Seules les inscriptions individuelles pourront s'effectuer sur place le jour de la course. Clôture 15mn avant le départ !

Art. 2 - DROIT D'ENGAGEMENT : Voir bulletin d'inscription individuel sur www.fouleesbayeux.com

Art. 3 - HORAIRES : voir programme des épreuves sur www.fouleesbayeux.com

Art. 4 - RETRAITS et PORT des DOSSARDS (avec PUCE).

Retraits des dossards le samedi 23 mars
Pour toutes les courses, les retraits de dossards s'effectueront le samedi 23 mars de 10h00 à 12h30 et de 13H30 à 18h00 au lycée Jeanne D'Arc de Bayeux (10 rue d'Eterville à proximité de la Place St Patrice)

Retraits de dossards le dimanche 24 mars (jour de la course).
Pour toutes les courses, les retraits de dossards du dimanche 24 mars 2024 auront lieu à partir de 7h00 au lycée Jeanne D'Arc de Bayeux 10 rue d'Eterville (à proximité de la Place St Patrice).

IMPORTANT : La carte d'identité est obligatoire lors du retrait du dossard pour le 5km, le 10Km et le Semi-marathon.

Le port du dossard est obligatoire (pas de dossard, pas de classement). Il doit être visible et porté devant.

Art. 5 – LICENCES OU CERTIFICAT MEDICAL.
Attention : Hormis les détenteurs des licences suivantes (présentation obligatoire):
ü Licence Athlé compétition, Athlé Running, Athlé entreprise ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivrés par la FFA
ü Licence sportive délivrée par une des Fédérations suivantes : Fédération des clubs de défense (FCD), Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), Fédération Française Handisport (FFH), Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), Fédération Sportive des ASPTT, Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT),et Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) , sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
ü Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
ü Pour les courses enfants (4 à 10), un questionnaire médical à compléter est disponible sur notre site internet.

Les autres licences sportives ne seront pas acceptées.

Pour les coureurs non-licenciés ou les coureurs avec une licence qui ne rentre pas dans le cadre décrit ci-dessus, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition est obligatoire pour toute inscription (ou sa photocopie).

ART. 6 – PARTICULARITES du 10 Km « La Manche Libre » et SEMI-MARATHON « Alain BUCHART »
- Circuit conforme selon le protocole IAAF.
- Label Régional
- Qualificatif pour les Championnats de France.
- Ravitaillement et épongeage : tous les 5 kilomètres
- Secours : 1 médecin sur l'épreuve ; secouristes Croix Rouges ; SMUR à proximité immédiate.

Les résultats seront adressés, sur demande, aux clubs participants. (Consultables dès le mercredi sur www.fouleesbayeux.com)
Attention : Pour le Semi-Marathon « Alain BUCHART », la durée limite de l'épreuve est fixée à 2h20.
Après le passage du véhicule de fin de course, les coureurs devront se conformer aux règles du code de la route.

Art. 7 - LES CLASSEMENTS et CHALLENGES.
CLASSEMENTS INDIVIDUELS
Il sera établi un classement individuel pour toutes les catégories et courses inscrites au programme.
Courses n°4 à 10 : (courses jeunes) : remise de coupes, médailles et lots aux 3 premiers.
Courses n° 1 : 5 km mesuré « AESIO Mutuelle », n°2 : « 10km La Manche Libre » et n°12 : « Semi-marathon Alain BUCHART » se reporter à la grille de récompenses sur notre site internet : www.fouleesbayeux.com.
Point important : il n'y a pas cumul de primes pour un même coureur.

Attention :

ü Suiveurs à vélos interdits.
ü Les animaux sont interdits sur les courses.
ü Le numéro de licence est obligatoire pour les licenciés FFA. " Pas de numéro de licence, pas d'homologation de performance et pas de qualification au Championnat de France".

Un juge-arbitre des « Courses Running » sera présent, ses décisions seront sans appel.

L'organisateur s'engage à respecter la réglementation conformément au règlement de la Commission Nationale Running de la Fédération Française d'Athlétisme.

- CLASSEMENT NORMANDIE (Semi-marathon « Alain Buchart »)
Le classement Normandie (hommes et femmes) sont réservés aux personnes de nationalité française, licenciées dans un club normand ou domiciliées en Normandie pour les non-licenciées.

- CHALLENGE FAMILLE - sur l'ensemble des courses (sauf le circuit des bambins)
Un challenge « Famille » sera décerné à la famille (ascendants, descendants, frères et sœurs, oncles et tantes, cousins germains, et leurs conjoints) ayant le plus de coureurs classés. (4 coureurs au minimum - en cas d'égalité, par addition des places)
Utiliser le bulletin d'engagement collectif – envoi sur demande ou à télécharger sur notre site : www.fouleesbayeux.com)

- CHALLENGE INTER ECOLES réservé aux élèves (courses 4 à 10).

Voir le bulletin d'engagement des écoles.

ART. 8 – REMISES DES PRIX.
Les récompenses seront remises après chaque course sur le podium de notre partenaire « La Manche Libre-Tendance Ouest ».
La présence des bénéficiaires est obligatoire.

Art. 9 – DOTATIONS : Primes, Bons d'Achat, lots. Voir la grille des récompenses.

Art. 10 – CONTROLE ANTIDOPAGE : En cas de contrôle antidopage, les primes seront suspendues dans l'attente des résultats des contrôles.

Art. 11 – STATIONNEMENT. Parkings à proximité immédiate (voir plan).

Art. 12 - ANNULATION DE L'EPREUVE
Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (Météorologique, menace ou attentat terroriste, accident grave de circulation, pandémie, etc….), aucun remboursement d'inscription ne serait effectué et aucune indemnisation ne serait versée.

Art. 13 - RESPONSABILITE : la validation d'une inscription sur internet ou la signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation du règlement et de l'ensemble des dispositions des courses.

Art. 14 - LITIGES : Tout litige sera tranché par le juge arbitre FFA « courses running ».

Art. 15 - DROITS D'IMAGE :
Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ART. 16 – Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)
Conformément à la nouvelle loi européenne de la protection des données mise en place le 25 mai 2018, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.
Nous sommes amenés à vous adresser des informations sous forme de « Newsletter ». Vous pouvez refuser ces envois en nous le signalant par mail à : contact@fouleesbayeux.com